

**PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du cinq juillet deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

**PRESENT(E)S** : A. CORZANI, L. GERARD, P. FRANGIAMORE, F. BERG, S. MILIADO, S. LUCCHESI-PALLI, E. KOZLOWSKI, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, E. BERGE, M. CROCENZO, J. CARRARO, M. FOURIE, I. WOLFF, D. RICHTER, S. BALAIAN, G. MASSENET, D. PATTERNI.

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : L. BAGGIO par M. FOURIE, R. METZINGER par G. LINTZ, V. IERARDI par M. CROCENZO, A.M. SPATARO par A. CORZANI, S. RADJEF par S. LUCCHESI-PALLI.

**ABSENTS EXCUSES** : L. VIGO, P.A. THIEBAULT.

**ABSENT(E)S** : K. BENMERIEM, A. GAYSSOT, N. BERNARD.

**QUORUM** : 19/29 (minimum 15/29)

**Ordre du jour:**

**1- FINANCES**

- 1.1- Budget principal : décision modificative n°1 (PJ)
- 1.2- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n°1 (PJ)
- 1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1 (PJ)
- 1.4- subvention

**2 - RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1- Création de postes et modification du tableau des emplois permanents (P.J.)

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION**

3.1- Atelier des savoir : validation du projet et du plan de financement (demande de subvention à la Région) (P.J.)

### **4- INFORMATIONS**

4.1- Décisions prises par délégation (P.J.)

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et soumet au vote le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal, approuvé à l'unanimité.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Pascale FRANGIAMORE.

Il entre dans l'ordre du jour.

## 1- FINANCES

### **1.1- Budget principal : décision modificative n°1** (annexe jointe)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 13 avril 2022 ayant approuvé le budget primitif 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 juillet 2022,

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires,

#### **Après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** les modifications budgétaires telles qu'annexées à la présente délibération.

### **1.2- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n°1** (annexe jointe)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 13 avril 2022 ayant approuvé le budget primitif 2022 du budget annexe de la maison médicale,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 juillet 2022,

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires,

#### **Après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** les modifications budgétaires du budget annexe de la maison médicale telles qu'annexées à la présente délibération.

### **1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1** (annexe jointe)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 13 avril 2022 ayant approuvé le budget primitif 2022 du budget annexe du cinéma Casino,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 juillet 2022,

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires,

**Après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** les modifications budgétaires du budget annexe du cinéma Casino telles qu'annexées à la présente délibération.

#### **1.4- subventions**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 juillet 2022,

**Après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :**

- 5 000 € à l'association des commerçants « Ma Solution Locale » (94/6574)

- 500 € au comité de quartier Grand'Rue (025/6574).

Le maire se réjouit de la création de la nouvelle association des commerçants et artisans dont l'initiative a été engagée dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et plus précisément par le manager de centre ville. L'association regroupe les commerçants et artisans de Joeuf, Homécourt et Auboué. La présidence est assurée par une commerçante Jovicienne.

## 2- RESSOURCES HUMAINES

### **2.1- Création de postes et modification du tableau des emplois permanents** (annexe jointe)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants :

- un poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet, à raison de 30H/semaine, accessible au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C,
- un poste de responsable de l'embellissement et du fleurissement à temps complet, accessible au cadre d'emploi des agents de maîtrise, de catégorie C. Ce poste est destiné à un agent, actuellement polyvalent voirie / espaces verts, dans le cadre d'une promotion interne,
- un poste d'agent polyvalent voirie / espaces verts à temps complet, accessible au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C, dans le cadre d'une mutation interne.

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le budget,

**Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la création des postes suivants :
  - o un poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet, à raison de 30H/semaine, accessible au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C,
  - o un poste de responsable de l'embellissement et du fleurissement à temps complet, accessible au cadre d'emploi des agents de maîtrise, de catégorie C,
  - o un poste d'agent polyvalent voirie / espaces verts à temps complet, accessible au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C.
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

<b>3- DEMANDE DE SUBVENTION</b>
---------------------------------

**3.1- Atelier des savoir : validation du projet et du plan de financement (demande de subvention à la Région)** (annexe jointe)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'un atelier des savoir. Il vise à occuper l'ancienne boutique de fleurs Becker, après rénovation, pour y installer des ateliers destinés à transmettre le savoir dans diverses spécialités du bâtiment, et d'autres disciplines éventuellement. Ainsi, toute personne souhaitant apprendre à réaliser des travaux manuels pourrait s'y inscrire. Les formateurs visés seraient des jeunes retraités ou toute autre personne ayant des compétences et souhaitant les partager.

Le coût de l'opération est estimé à 176 400 € HT.

**Après en avoir débattu et statuant à l'unanimité, le conseil municipal décide de :**

- approuve la mise en œuvre de l'opération susvisée ainsi que son plan de financement annexé à la présente délibération,
- approuve le montant estimatif global qui lui a été soumis (176 400 € HT),
- précise que des demandes de subvention seront déposées par le Maire auprès de la Région au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères, et du Département au titre des fonds Après-Mines, A.P.T. et Fonds Initiative Départemental, suivant la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
- s'engage à prendre en charge sur le budget communal la part de dépense non couverte par les subventions.

<b>4- INFORMATIONS</b>
------------------------

**4.1- Décisions prises par délégation**

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

06/05/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-062	Avenant n° 1 au contrat d'assurance dommages aux biens de la ville et du CCAS
11/05/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-063	Attribution concession E 14/6
11/05/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-064	Contrat de maintenance de la balayeuse de voirie RAVO
11/05/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-065	Réfection intérieure de la salle Curel
16/05/2022	7.3	Finances	2022-DEC-066	Contrat d'emprunt 500 000 € Crédit Mutuel
23/05/2022	5.8	Ester en justice	2022-DEC-067	Action de la commune contre M. Suardi devant le Tribunal Correctionnel de Briey pour captation d'image
24/05/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-068	Souscription à l'offre de téléphonie auprès de ECS TRT pour migrer plusieurs lignes de la technologie RTC vers la voix IP
30/05/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-069	Attribution case de columbarium N°31
31/05/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-070	Renouvellement concession N 5 14
31/05/2022	7.10	Finances	2022-DEC-071	Portant fixation des tarifs de location et frais annexes de la salle Pierre Parachini
07/06/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-072	Attribution case de columbarium N°32
09/06/2022	7.10	Finances	2022-DEC-073	Avenant n°3 à la régie de recettes pour la perception des droits de place pour les marchés hebdomadaires, braderies commerciales, fêtes foraines, cirques, spectacles en plein air et camions de vente
09/06/2022	7.10	Finances	2022-DEC-074	Suppression de la régie de recettes n°160003 pour l'encaissement du produit du photocopieur à pré-paiement à compter du 1er juillet 2022
09/06/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-075	Attribution concession E 8/6
17/06/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-076	Attribution case de columbarium N°33
17/06/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-077	Renouvellement concession N 03 05
20/06/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-078	Avenant 2022 au contrat de maintenance du monte-handicapés à l'espace Wale

Le maire



La secrétaire



